

## Intercommunalités : plus que 7 sur 11

Le préfet a dévoilé sa nouvelle carte territoriale, lors d'une réunion de la CDCI mardi 13 octobre. L'heure est au rapprochement des intercommunalités. En 2016, le Nord Seine-et-Marne ne pourrait en compter plus que sept sur les onze actuelles.

Les communautés de communes et d'agglomération doivent se rapprocher, pour ne former que des intercommunalités de plus de 15 000 habitants. C'est l'une des facettes de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République). Lors d'une réunion de la CDCI (Commission départementale de coopération intercommunale), la préfecture de Seine-et-Marne a donc dévoilé ses propositions dans ce sens. Ainsi, sur les onze intercommunalités que compte le Nord Seine-et-Marne, il n'en resterait à terme que sept. Les élus concernés ont deux mois pour rendre un avis sur les orientations du représentant de l'État. La plupart des présidents d'intercommunalités ont d'ores et déjà dit que ces transformations devaient faire l'objet d'une discussion entre les maires des communes.

Si une collectivité refuse l'organisation préconisée par le gouvernement, des amendements pourront être proposés à la CDCI. Ils devront être soutenus par deux tiers des membres de la CDCI. Les nouvelles communautés d'agglomérations devront exister au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La communauté de communes des Monts de la Goële est l'exemple parfait du changement induit par cette réforme. Saint-Soupplets et les quatre autres villages de l'intercommunalité ne recensent que 5 326 habitants. La loi prévoit donc qu'elle fusionne avec une autre, pour arriver au seuil de 15 000 âmes vivant sur son territoire. Elle va donc rejoindre, en toute logique, la communauté d'agglomération du Pays de Meaux. Ainsi, l'ensemble réunira 93 019 habitants.

Les orientations de la préfecture ont aussi confirmé un

rapprochement entre Marne et Chantreine, Val Maubuée et Brie Francilienne. La réunion de la CDCI, puis celle de la CRCI de lundi 19 octobre, ont également prouvé que la préfecture persiste à vouloir modifier considérablement la communauté de communes de Plaines et Monts de France (CCPMF). Malgré l'opposition de tous les élus concernés et d'autres venus en soutien, le préfet continue de proposer le rattachement de 17 des 37 communes à des communautés d'agglomérations du Val-d'Oise. Les 20 restantes constitueraient une autre communauté d'agglomération (23 375 habitants contre 111 688 aujourd'hui). Malgré l'avis des collectivités, le préfet tranchera en dernier lieu.

Il a proposé l'organisation d'une réunion le 29 octobre qui réunira les représentants des trois interco concernées. De son côté, Marne et



Gondroire conserve pour l'instant sa dérogation, et voit donc son périmètre actuel conservé. De même le Val d'Europe, qui passera du sta-

tut de San à celui de communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2016, garde ses frontières. Mais la politique générale

veut toujours plus élargir les collectivités territoriales du pays.

Pierre Serizay

### La surprise des grandes interco

En théorie, la loi n'est contraignante que pour les intercommunalités de moins de 15 000 habitants. Pourtant, dans ses propositions, le préfet de Seine-et-Marne voudrait voir le Pays de l'Ourcq (17 718 habitants) et le Pays ferrois (27 792 habitants) réunis. Dans ses consignes, le gouvernement « invite [les préfectures] à dépasser cette limite basse » des 15 000 habitants par intercommunalité.